



Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2024

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 4 octobre 2024 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de vente entre la Ville et l'Etat

Acte de vente par lequel la Ville cède à l'Etat, la moitié indivise (1/2) de la propriété immobilière ci-après :

N° cadastrale	Lieu-dit	Nature	Contenance
4597/9575	Zone Industrielle Um Monkeler	Place (occupée)	2ha 95a 50ca
		TOTAL :	2ha 95a 50ca

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de **3.693.750 €** (trois millions six cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros).

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur